

# CONFÉRENCE PARLEMENTAIRE DE L'ASSOCIATION

HUITIÈME RÉUNION ANNUELLE  
DE LA CONFÉRENCE PARLEMENTAIRE DE L'ASSOCIATION

## RESUME SUCCINCT DES DEBATS

Mercredi 12 janvier 1972

Deuxième partie

LA HAYE

PRESIDENCE DE M. Walter BEHRENDT

Président

La séance est reprise à 17 h.05 dans la salle de réunion de la Deuxième Chambre des Etats Généraux.

Dépôt de documents

LE PRESIDENT annonce que depuis la dernière réunion annuelle de la Conférence il a reçu les documents suivants :

du Conseil d'association

- le septième rapport annuel d'activité du Conseil d'association à la Conférence parlementaire de l'association (Doc. 36-I/II et III),

de la Commission paritaire

- rapport de M. Jean-Charlot Bakouré, sur le compte de gestion de la Conférence parlementaire de l'association pour l'exercice 1970 ainsi que sur l'état prévisionnel pour l'exercice 1972 (Doc. 37),
- rapport et rapport complémentaire de M. Armengaud sur le septième rapport général d'activité du Conseil d'association (Doc. 36-I/II et III) à la Conférence parlementaire de l'association (Doc. 38 et Doc. 39),
- Proposition de résolution présentée par la Commission paritaire relative au memorandum de la Commission des Communautés européennes sur la politique communautaire de coopération au développement (Doc. 40).

ainsi que

- un document de travail de M. Glinne sur la coordination de l'action des 24 états partenaires de l'Association dans le cadre des organisations internationales de coopération économique et de développement, notamment en application du protocole n° 5 de la Convention de Yaoundé II (CPA/CP/227/rév.).

Ordre des travaux

Sur proposition de la Commission paritaire et du Bureau, la Conférence fixe comme suit l'ordre de ses travaux :

- cet après-midi, 12 janvier 1972 :

- rapport de M. Bakouré, au nom de la Commission paritaire, sur le compte annuel de gestion pour l'exercice 1970 ainsi que sur le projet d'état prévisionnel pour l'exercice 1972;
- exposé du Président du Conseil d'association sur le septième rapport annuel d'activité du Conseil d'association à la Conférence parlementaire de l'association (doc. 36 - I/II et III);
- exposé du Président du Conseil des Communautés européennes ;

- jeudi, 13 janvier 1972 :

10 h et 16 h

- rapport de M. Armengaud au nom de la Commission paritaire (doc. 38/1971) sur le septième rapport annuel d'activité du Conseil d'association (doc. 36/I et II) ;
- document de travail de M. Glinne, membre de la Commission paritaire, sur la coordination de l'action des 24 états partenaires de l'association dans le cadre des organisations internationales de coopération économique et de développement, en application notamment du protocole n° 5 de la Convention de Yaoundé II;

- vendredi, 14 janvier 1972 :

9 h 30 :

- réunion du Bureau

10 h :

- suite de la discussion du document de travail de M. Glinne ;
- vote sur la résolution faisant suite au rapport de M. Armengaud et, le cas échéant, sur la résolution faisant suite au document de travail de M. Glinne ;
- débat avec vote sur une proposition de résolution déposée par la Commission paritaire sur le mémorandum de la Commission des Communautés européennes sur une politique commune de coopération avec les pays en voie de développement ;
- nomination des membres et désignation du Président et du Vice-Président de la Commission paritaire.

Après avoir annoncé que les votes auraient lieu vendredi matin, le PRESIDENT signale que, pour des raisons techniques, les propositions de résolution ou les amendements doivent être déposés pour jeudi à 18 h au plus tard.

Déclaration de M. BOOLEEL, représentant de l'Ile Maurice

Sur proposition du Président, la Conférence décide d'entendre une déclaration de M. Booleel, représentant de l'Ile Maurice, qui participe comme observateur aux travaux de la Conférence.

Après avoir dit combien la délégation mauricienne se sent honorée et est reconnaissante d'être, pour la première fois, admise, en qualité d'observateur, aux travaux d'un organe de l'Association, M. BOOLEEL dit avec quel intérêt l'Assemblée législative de son pays a appris que la résolution faisant suite au rapport de M. Seefeld recommandait l'admission immédiate de l'Ile Maurice aux travaux des institutions parlementaires de l'Association.

Rappelant l'accueil favorable réservé a la demande mauricienne tant par les états européens que par les états africains et malgache associés et l'acceptation par le Conseil du principe de l'adhésion, l'orateur se dit convaincu que la volonté politique triomphera des difficultés techniques ou juridiques éventuelles.

L'Ile Maurice a des relations historiques et culturelles avec plusieurs pays de la Communauté. De plus, à la fois anglophone et francophone, elle peut apporter une contribution non négligeable aux négociations sur l'élargissement de l'Association. Son admission rectifierait une anomalie déjà ancienne : celle d'un état, membre de l'O.C.A.M., mais non des E.A.M.A. L'orateur souhaite que ces derniers deviennent bientôt les dix neuf états africains, malgache et mauricien associés.

(Applaudissements)

Compte de gestion de la Conférence parlementaire de l'association pour l'exercice 1970 et état prévisionnel pour l'exercice 1972

M. Bakouré, rapporteur, présente son rapport en soulignant que celui-ci porte, d'une part, sur le compte de gestion de la Conférence de l'exercice 1970 et, d'autre part, sur l'état prévisionnel de l'exercice 1972.

Pour ce qui est de l'exercice 1970, les dépenses se sont élevées à 215.922, 89 FF. La quasi-intégralité des crédits prévus a été ainsi dépensée. Ce résultat peut être considéré comme satisfaisant.

En ce qui concerne les prévisions budgétaires pour l'année 1972, la Commission paritaire a estimé qu'il n'était pas nécessaire d'augmenter le montant de la contribution des états associés. Le budget de l'année prochaine restera donc égal en volume à celui des exercices 1970 et 1971. Seule la répartition des crédits entre les diverses positions a été modifiée pour permettre de serrer de plus près la réalité.

En conclusion de son intervention, l'orateur résume la résolution dont le texte a été approuvé à l'unanimité par la Commission paritaire. La Conférence parlementaire donne décharge au Secrétaire général du Parlement européen pour le compte de gestion de l'exercice 1970, prend acte du projet d'état prévisionnel pour l'exercice 1972 des dépenses à charge du Parlement européen s'élevant à 350.000 FF, approuve le projet de budget à charge des états associés pour un montant de 216.000 FF, et maintient à 600.000 CFA la contribution de chacun d'entre eux.

(Applaudissements)

La Conférence adopte la proposition de résolution.

Exposé du Président du Conseil d'association

Présentant le septième rapport annuel d'activité du Conseil d'Association, M. CHEIKHSIDYA, Président en exercice, souligne tout d'abord que la période couverte par le rapport, qui s'étend du 1er juillet 1970 au 30 juin 1971, a été particulièrement féconde. Les deux sessions que le Conseil a tenues pendant cette période ont permis non seulement de faire progresser la solution des problèmes très concrets, mais encore de dégager des orientations communes visant à résoudre certaines difficultés fondamentales que pose un monde en constante transformation.

Après l'entrée en vigueur de la nouvelle Convention de Yaoundé, le 1er janvier 1971, le Conseil d'association s'est notamment attaché à adopter une série de dispositions d'ordre institutionnel. C'est ainsi qu'il a arrêté son nouveau règlement intérieur et approuvé celui du Comité d'association, auquel il a délégué l'exercice de certains pouvoirs. Il a aussi procédé à la nomination du président, des juges et des suppléants de la Cour arbitrale de l'association. Dans ce contexte, l'orateur souligne par ailleurs l'importance que le Conseil d'association accorde aux travaux de la Conférence parlementaire.

Abordant la deuxième partie du rapport d'activité, le Président en exercice du Conseil constate que l'accroissement en valeur des importations de la Communauté en provenance des EAMA s'est poursuivi au taux relativement satisfaisant de 8 %, les importations des EAMA en provenance de la Communauté s'étant accrues, pour leur part, de 13 % par rapport à l'année précédente.

Pour ce qui est du problème des préférences généralisées, l'orateur met l'accent sur le fait que les états associés ont obtenu un certain nombre de garanties pour que ce système, qui ne les favorise

guère, ne leur soit pas trop préjudiciable. Ils sont persuadés que la Communauté n'hésiterait pas à mettre en oeuvre, le cas échéant, les mesures de sauvegarde propres à défendre leurs intérêts essentiels. Cependant, les états associés sont légitimement inquiets des retards intervenus dans la généralisation des préférences.

L'orateur procède ensuite à l'analyse des décisions prises en ce qui concerne le régime applicable aux produits agricoles des EAMA et la commercialisation de ces produits. Les décisions relatives aux marchés de travaux, de fournitures, d'études, de contrôle et de surveillance, financés par le Fonds européen de développement et par la Banque européenne d'investissements, sont également mises en lumière.

En ce qui concerne la définition de l'orientation générale de la coopération financière et technique, le Conseil d'association a adopté une synthèse des résolutions intervenues dans le cadre de la précédente Convention, résolutions qui demeurent donc pleinement valables. Le Conseil a souligné l'importance qu'il attache aux pouvoirs qui lui sont dévolus dans ce domaine et est convenu d'inscrire ce point à l'ordre du jour de sa prochaine session ordinaire.

L'orateur évoque ensuite la session extraordinaire que le Conseil d'association a tenue le 30 novembre dernier, session qui fut consacrée aux conséquences de l'élargissement de la Communauté. Ces travaux sont intervenus à la suite d'une série de communications grâce auxquelles la Communauté a tenu les associés régulièrement informés de l'état d'avancement des négociations avec les pays candidats à l'adhésion. A cette occasion, la Communauté a rappelé qu'elle avait arrêté une ligne de conduite constante et que son objectif demeurerait celui de conserver l'acquis de l'Association et ses principes fondamentaux. L'adhésion de nouveaux membres et l'extension éventuelle de la politique d'association ne devraient pas se traduire par un affaiblissement des relations entre la Communauté et les EAMA.

Ces relations assurent à ces états un ensemble d'avantages et reposent sur des structures qui confèrent à l'Association son caractère propre; dans l'esprit des dispositions de l'article 62 de la Convention, la Communauté est prête à poursuivre sa politique d'association, aussi bien à l'égard des E.A.M.A. qu'au profit des pays indépendants en voie de développement du Commonwealth qui deviendront membres de la même Association.

Le Président du Conseil rappelle les trois formules de l'offre qui sera faite par la Communauté élargie aux pays indépendants du Commonwealth; le Président ~~de l'orateur~~ aborde deux problèmes particuliers, celui du sucre, produit d'une grande importance pour l'économie de plusieurs pays, et pour lequel, selon les E.A.M.A., une réglementation satisfaisante devrait dès à présent être adoptée dans le cadre actuel de la Convention de Yaoundé, et celui du "statu quo", c'est-à-dire de la situation qui prévaudra entre la date d'adhésion des nouveaux membres, envisagée pour le 1er janvier 1973, et l'entrée en vigueur des accords qui feront suite aux accords d'association actuels.

Enfin, le Président du Conseil souligne que les états associés escomptent en particulier que leurs relations privilégiées avec la Communauté ne se limiteront pas aux avantages du système actuel, mais pourront être complétées par des mesures assurant aux produits de base, dont l'exportation conditionne l'économie des états associés, des débouchés stables à des prix rémunérateurs.

Ayant évoqué brièvement la question des négociations envisagées avec les pays de l'A.E.L.E. non candidats à l'adhésion, et celle de la demande d'adhésion de l'Ile Maurice à la Convention de Yaoundé, l'orateur termine son exposé en soulignant la nécessité de sauvegarder le caractère global et dynamique de la coopération des E.A.M.A. avec la Communauté.

(Applaudissements)

\* régime général d'association selon les règles et les principes de la Convention de Yaoundé, conclusion d'accords particuliers d'association sur la base de l'art. 238 du Traité de Rome ou de simples accords commerciaux.

Exposé du Président en exercice du Conseil des Communautés

M. THORN, président en exercice du Conseil des Communautés européennes, exprime sa joie de se retrouver à la Conférence, qu'il avait quittée comme parlementaire lors de la session de Tananarive.

Le Conseil des Communautés s'enrichit d'anciens membres de la Conférence et de la Commission paritaire, qui sont ainsi devenues des pépinières d'hommes d'état, comme d'autres l'ont dit au cours de la séance du matin.

L'orateur salue avec satisfaction la présence d'une délégation de la Communauté de l'Afrique de l'Est ainsi que d'une délégation de l'Ile Maurice. Tous ces états marquent un intérêt évident aux travaux de la Conférence parlementaire et l'on est en droit de souhaiter que leur présence leur permettra de comprendre l'importance de cette réunion, de ses délibérations et de ses résolutions.

L'orateur souligne l'intérêt que le Conseil porte à l'association avec ces états. Le 21 février prochain se tiendra à Nairobi la deuxième session du Conseil d'association avec l'Afrique de l'Est, pour examiner notamment le problème de la constitution d'une commission parlementaire paritaire et les décisions à prendre en vue d'une application intégrale de l'accord d'Arusha.

La demande introduite par l'Ile Maurice en vue d'être associée à la Convention de Yaoundé a reçu l'accord de principe du Conseil des Communautés, qui établira prochainement les directives en vue de pouvoir entamer les négociations à cet effet.

M. Thorn fournit quelques compléments d'information, notamment sur la session extraordinaire du Conseil d'association tenue le 30 septembre dernier. Celle-ci a permis un échange de vues quant aux conséquences de l'élargissement de la Communauté pour l'association.

L'orateur rappelle que l'objectif constant de la Communauté a été de conserver l'acquis et les principes fondamentaux de l'Association, qui est une expérience unique et réussie d'une collaboration équitable entre pays de puissances économiques inégales.

Trois ordres de questions se posent actuellement : elles sont liées à l'élargissement des Communautés et de l'association, aux préférences généralisées et enfin à la situation monétaire actuelle.

Sans doute il en est d'autres dont il ne faut pas sous-estimer l'importance, mais ce sont surtout ces trois groupes de problèmes dont les conséquences immédiates affectent l'Association et provoquent des inquiétudes chez les uns et les autres.

Au cours des négociations avec les pays candidats à l'adhésion la Communauté a tenu les EAMA informés de l'évolution des pourparlers. Elle ne s'est jamais écartée d'une ligne de conduite qu'elle avait arrêtée avant de se lancer dans ces négociations : l'élargissement de la Communauté et l'extension de la politique d'association ne devront jamais être une source d'affaiblissement dans les relations entre la Communauté et les EAMA.

Les pays indépendants du Commonwealth auront à choisir entre trois possibilités quant à leurs relations avec la Communauté. Il s'agira, soit d'une participation à la Convention d'association, soit de la conclusion d'une ou plusieurs conventions d'association particulières, soit enfin de la conclusion d'accords commerciaux.

Les négociations en vue de la poursuite de la politique d'association à l'expiration de la Convention de Yaoundé devraient être entamées à partir du 1er août 1973. D'ici là, il faudra que les pays du Commonwealth fassent connaître la formule qu'ils auront choisie.

Entre la date d'adhésion des nouveaux membres et celle d'entrée en vigueur des accords faisant suite à l'association actuelle, les rapports entre les états associés et les nouveaux états membres resteront inchangés, sous réserve de quelques aménagements favorables aux EAMA.

L'orateur traite ensuite des préférences généralisées et rappelle que la Communauté a toujours affirmé la nécessité de respecter le principe de non-discrimination, et ~~en~~ d'une répartition équitable des charges entre les pays qui accordent ces préférences.

Le Conseil est convenu de reconduire pour une année les préférences généralisées. Les règlements nécessaires à cette reconduction ont été arrêtés par le Conseil le 21 décembre dernier. Dès le 1er janvier 1974, le Royaume-Uni pratiquera le même système que celui mis en oeuvre par la Communauté.

La situation monétaire actuelle constitue une troisième source d'incertitude. Bien que la crise semble en voie de solution, elle a entraîné de graves perturbations pour tous les pays, mais surtout pour les pays en voie de développement. Le Conseil s'est prononcé sur des orientations fondamentales qui devraient permettre de reconstruire l'ordre économique et monétaire international, à savoir le principe de la fixité des parités et d'une répartition équitable de la charge du réalignement monétaire.

Le Conseil s'est attaché à l'examen des relations commerciales entre la Communauté et les Etats-Unis et a souligné que l'évolution des relations économiques internationales exige un réexamen d'ensemble de la structure de l'économie mondiale et le rétablissement d'un nouvel équilibre. L'importance croissante des barrières non tarifaires impose de nouvelles mesures internationales dans ce domaine. Le Conseil a donné mandat à la Commission d'ouvrir des négociations avec les Etats-Unis sur une base de réciprocité et d'avantages mutuels. Une première rencontre a déjà eu lieu, la seconde débutera ces jours prochains.

Le Conseil veut ainsi contribuer à l'expansion des relations économiques, à l'avantage soit des pays en voie de développement soit des états industrialisés.

Le Président en exercice du Conseil rappelle que d'autres problèmes importants sont traités de façon très complète dans l'exposé du Président du Conseil d'association et dans le rapport de M. Armengaud. M. Thorn déclare que le Conseil est lui aussi pleinement conscient de l'importance d'une commercialisation satisfaisante des produits des EAMA à des prix stables et rémunérateurs et qu'il a toujours encouragé la conclusion d'accords mondiaux sur ces produits.

A défaut d'accords satisfaisants sur le plan mondial, on pourrait examiner la possibilité d'accords régionaux par produit.

La Communauté devrait réfléchir sans trop attendre à la recherche d'une solution durable en tenant compte de l'évolution rapide de la structure mondiale des échanges commerciaux.

L'avenir de l'association doit être envisagé avec confiance et vigilance. L'association est maintenant bien ancrée et elle est sortie plus vigoureuse de toutes les épreuves qu'elle a dû subir. Dans les perspectives nouvelles qui s'ouvrent désormais, ni ses objectifs, ni sa substance ne devront être altérés.

Présidence de M. Philippe YACE

Vice-Président

Modification de l'ordre du jour

Sur proposition du Président la Conférence décide de procéder ce soir à l'examen du rapport de M. Armengaud sur le septième rapport annuel d'activité du Conseil d'association à la Conférence parlementaire de l'association.

La Conférence décide d'entendre ce soir la présentation du rapport et du rapport complémentaire de M. Armengaud.

Septième rapport annuel d'activité du Conseil d'association à la Conférence parlementaire de l'association

M. ARMENGAUD analyse les causes de la crise du monde occidental. Cette crise affecte les relations des pays industrialisés avec les pays en voie de développement. Dans cet ordre d'idées, M. Armengaud fait remarquer que, du point de vue politique, la Méditerranée n'est plus une mer occidentale. L'équilibre politique des vingt-cinq dernières années est ainsi rompu. Il voit les causes de cette crise dans les perturbations politiques et économiques de tout ordre, dans les ambitions nationales excessives et dans l'égoïsme des états.

Enumérant un certain nombre d'attitudes erronées adoptées jusqu'ici par nombre de pays, parmi lesquels les Etats-Unis, l'orateur démontre que l'écroulement de l'édifice est surtout dû au fait que chacun a cru pouvoir agir à sa guise. Il importe, à présent, de ne pas le reconstruire sur les mêmes bases.

A cet égard, le Président de la République française vient de rappeler deux principes essentiels : le partage des responsabilités et la répartition des tâches. L'enjeu politique est

clair : il faut donner son vrai sens à l'association. L'élargissement de la Communauté devrait faciliter cette approche.

M. Armengaud fait remarquer que, pendant toutes ces années, le principal partenaire futur de la Communauté, la Grande-Bretagne, n'a renoncé à aucun des mécanismes qu'il appliquait à l'égard des pays avec lesquels il avait des relations privilégiées : le Commonwealth Sugar Agreement devrait nous servir d'exemple.

Dénonçant les méfaits que peut causer le principe selon lequel "le consommateur est roi", l'orateur insiste sur la nécessité de renoncer à certains modes de pensée et à certaines habitudes dépassés par l'évolution. C'est dans cet esprit qu'ont été établis le rapport et la résolution de la Commission paritaire, avec le souci de proposer des solutions pratiques.

Certes, la Communauté aurait préféré des solutions mondiales, mais elle doit modérer ses ambitions. L'orateur prouve, en citant des documents concernant la CNUCED, qu'il n'est pas seul à défendre l'idée d'une organisation des marchés des matières premières. Les accords sur le sucre, le café et l'étain, ont eu des effets bienfaisants qui contrastent avec les "conséquences déplorables" des contradictions, voire de la paresse intellectuelle de certains pays industrialisés. L'orateur insiste sur la nécessité d'associer les pays en voie de développement aux solutions négociées de l'ensemble de ces problèmes. Il met en garde contre le **néo-colonialisme** que pourrait entraîner le refus de cette participation.

Après avoir exposé le plan général de son rapport, l'orateur en commente brièvement les diverses parties. L'introduction dresse, sans passion, un inventaire des réalisations et des résultats acquis, montre que les accords tracent la voie à suivre et insiste sur l'importance de la conciliation. La partie consacrée aux statistiques révèle un ralentissement, d'ailleurs normal, de la croissance.

Dans le domaine de l'industrialisation, les Africains devront se dégager des micro-économies et dépasser leurs frontières. Certes, c'est un problème d'organisation difficile, l'Europe elle-même, ne donne pas un bon exemple en la matière. Mais la jeunesse des états africains leur permettra une coopération plus intelligente. La voie à suivre est celle tracée par l'OCAM. M. Armengaud insiste sur les efforts à mener à ce sujet, notamment dans le secteur minier et dans celui des matériaux de construction. Il faudra créer des industries de grande exportation, et l'orateur de recommander des associations d'intérêt entre capitaux européens et africains. Il faut encourager et rémunérer l'épargne locale africaine.

Dans le domaine de la politique commerciale, l'effort devra porter à la fois sur la stabilisation des cours et le maintien des débouchés, ainsi que sur l'acquisition, par les Africains, du sens de la commercialisation. S'ils sont bien formés, les cadres commerciaux deviendront les vedettes du commerce international.

C'est de la qualité des relations entre l'Europe et l'Afrique que doit venir la stabilisation des cours.

Renvoyant aux vues d'avenir exposées dans son rapport, l'orateur insiste sur la nécessité de la régulation des prix au producteur et de l'amélioration des techniques de production et de diversification. L'annexe I formule des propositions concrètes à ce sujet.

Quant à l'enjeu politique, les Européens doivent éviter de mériter les griefs qui ont été faits à leurs parents. Ils ont cependant laissé venir une crise monétaire pourtant prévisible et prévue. Il s'agit, à présent, de ne plus raisonner selon les habitudes du XIXème siècle.

Il faut remédier à l'aggravation , prouvée à l'ONU, de l'endettement des pays pauvres à l'égard des pays riches. Le rapport indique dans ses annexes les voies à suivre pour mieux organiser leurs relations réciproques, dans le respect des intérêts et de l'autonomie des uns et des autres.

Enumérant les maux dont souffrent nos associés, parmi lesquels on notera la dégradation permanente des termes de l'échange, l'orateur estime qu'il convient de rechercher, pour les investissements, des techniques nouvelles. L'Europe doit comprendre l'enchaînement de certaines nécessités et mettre un terme à la logomachie sur la libre concurrence. Elle doit se garder de recommander aux autres une économie libérale classique dont elle-même viole chaque jour les principes.

Quant aux préférences généralisées, dont il n'a jamais été partisan, l'orateur fait remarquer qu'en prenant des précautions pour en atténuer les effets néfastes, la Commission avait montré qu'elle était capable de prendre des initiatives courageuses. Il n'est pas question que les matières premières soient vendues à n'importe quel prix. La Communauté devrait, à cet égard, s'inspirer de l'accord du Commonwealth sur le sucre. Une autre attitude présenterait un risque grave, pour l'Association, que tous ses membres veulent amicale et fraternelle.

(Vifs applaudissements)

Sur proposition du PRÉSIDENT la Conférence décide d'interrompre ses travaux et de les reprendre demain, jeudi 13 janvier 1972, à 10 heures.

La séance est levée à 18 h 55.